



SDPM

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1^{er} SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE

50 DELEGATIONS – 250 SECTIONS LOCALES
REVUE NATIONALE TIRAGE A 15 000 EX.

☎ 0.826.81.68.93

☎ 05.24.84.12.27

president@sdpm.net

PARIS, le 19 septembre 2013.

COMMUNIQUE

INTERPELLATION A VILLENEUVE LE ROI: UNE VIDEO PARTIELLE

Une fois encore les Policiers sont victimes de calomnies concernant une interpellation, sur la base d'une vidéo partielle qui ne montre pas l'intégralité des événements.

Le 16 septembre aux environs de 10 heures, 2 agents de Police Municipale veulent procéder à la verbalisation d'un véhicule en stationnement abusif de plus de 7 jours quand un individu conduisant un transpalette « fenwick » fonce sur les agents, engage les deux fourches sous le véhicule, le lève et le déplace dans l'enceinte d'une entreprise, malgré les injonctions verbales des Policiers d'arrêter ces agissements. Lors de cette manœuvre dangereuse, l'individu a insulté les deux agents par « casse-toi sinon je t'écrase » et l'engin a percuté à deux reprises un des deux Policiers Municipaux. Celui-ci s'en tire avec une ITT de 15 jours et se trouve actuellement en arrêt de travail.

C'est ainsi qu'ils ont décidé de le suivre pour procéder à son interpellation.

Dans la cour de l'entreprise, l'individu extrêmement agressif a continué à insulter grassement les agents « bande de chiens, sortez de chez moi, je vais appeler le maire, vous allez perdre votre emploi c'est moi qui paie ».

Les agents lui ont signifié qu'il a commis plusieurs délits et l'ont invité à les suivre ce dont il a refusé et ont été tenus de procéder à son interpellation physiquement, et l'individu s'est débattu tout en restant agrippé au volant de son engin et en portant des coups de pieds au niveau du torse à l'un des deux agents.

Les agents ont utilisé la force strictement nécessaire et les gestes techniques d'interpellation d'usage (clef de bras) pour l'appréhender alors que l'individu résiste violemment.

L'interpellé ordonne à des personnes présentes de fermer les grilles de l'entreprise, ce qui est exécuté à l'aide d'un cadenas, pour que les Policiers restent enfermés dans celle-ci et l'une des personnes fait circuler librement un chien de type berger allemand à proximité de l'interpellation, si bien que les Policiers Municipaux doivent demander le renfort de la Police Nationale.

Un de ces individus qui semble être le fils de l'interpellé et propriétaire du véhicule, injurie, menace les policiers municipaux, et cherche la confrontation physique.



WWW.SDPM.NET

Ce n'est qu'à l'arrivée de la Police Nationale, que les grilles de l'entreprise ont été réouvertes et les policiers municipaux libérés.

L'individu interpellé a été placé en garde à vue et est convoqué devant la Justice le 5 mars 2014, pour outrage, rébellion, menaces. Il est également poursuivi pour violences s'agissant des manœuvres avec le fenwick qui ont percuté l'un des 2 agents. Il appartiendra à la Justice de qualifier cet évènement de volontaire ou non, l'auteur présumé indiquant qu'il n'avait pas l'intention de percuter l'agent.

Une plainte est également déposée contre celui qui semble être le fils de l'individu.

Les violences sur l'agent ont été constatées médicalement.

Les agents et le syndicat envisage une nouvelle plainte face aux propos calomnieux qui sont encore diffusés dans le cadre d'une vidéo tronquée et interprétée qui ne montre pas l'intégralité des événements.

Le Président : Cédric MICHEL

Contact presse : ☎ 06.22.71.42.45 – 📠 05.24.84.12.27 ✉ president@sdpm.net



WWW.SDPM.NET